

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire

Etaient présents : HOMBERT Liliane, BESIN Gérard, BENSEL Céline, VOGT Dominique, RIEFFLE Edith, PETER Céline, BEAUDELOT Florent, BERINGER Emilie, SIMON Matthias, SARTORIO Etienne, SEILER Michel, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absents excusés : VALENTE Victor, SANTORO Samuel, ANTONY Sandrine

Absents : INVERNIZZI Corinne

Procurations : SANTORO Samuel à BERINGER François  
ANTONY Sandrine à BENSEL Céline

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015
2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
3. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
4. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – EXPOSITION AVICOLE 2016
5. DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS
6. PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2016
7. AMENAGEMENT DE LA RUE DU CANAL D'ALSACE – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE
8. MARCHE DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE
9. DECHETTERIE INTERCOMMUNALE
10. ACQUISITION D'UN TERRAIN
11. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « FINANCES »
12. DIVERS ET COMMUNIQUES

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 12 b rue Alma, cadastré section 4 parcelle 231/41
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis rue du Général de Gaulle, cadastré section 4 parcelle 133/8

### 3. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;  
**Vu** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Haut-Rhin présenté par Monsieur le Préfet le 9 octobre et notifié à la communauté de communes Essor du Rhin le 12 octobre 2015 ;

**Considérant** que le projet de SDCI présenté par Monsieur le Préfet propose, dans sa mesure N°4, la fusion de la communauté de communes Essor du Rhin et la communauté de communes Centre Haut-Rhin formant une entité de 16 communes et 24403 habitants ;

**Considérant** que les élus de la commune de Blodelsheim demandent que les territoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) existants ne soient pas scindés mais fusionnés et que les différentes propositions de Monsieur le Préfet ne conduisent pas à opter pour des éclatements d'EPCI existants ;

**Considérant** la délibération de la communauté de communes Essor du Rhin du 30 novembre 2015 émettant un avis défavorable au projet de SDCI (mesure N°4) et proposant d'amender le projet pour soumettre la fusion de la communauté de communes Essor du Rhin et de la communauté de communes du Pays de Brisach ;

Compte tenu de tous ces éléments, M. le Maire propose aux membres de l'assemblée de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'émettre un **avis défavorable** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (mesure N°4) ;

➤ **PROPOSE** d'amender le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour soumettre la fusion de la communauté de communes Essor du Rhin et de la communauté de communes du Pays de Brisach formant une entité de 29 communes et 32455 habitants, aux motifs suivants :

- **de nombreux services à la population relient historiquement les deux territoires** (déjà mutualisés et rendus à l'échelle des deux communautés de communes ou bien à cheval sur les périmètres : transport à la demande, système d'informations géographiques, assainissement, eau potable, carte scolaire du collège Félix Eboué, centre des finances publiques de Neuf-Brisach, usine électrique municipale de Neuf-Brisach...);
- **les communautés de communes sont tous deux engagées dans une dynamique de coopération transfrontalière ;**

- **cet amendement devrait permettre à court terme de diminuer le nombre de syndicats** (fusion de syndicats existants ou suppression liée au transfert de compétences) ;
- **les conférences territoriales de l'action publique (CTAP), futurs maîtres d'œuvre de la coordination entre les collectivités, instaurées par la loi « MAPTAM », prévoient la représentation des présidents de communautés de plus de 30000 habitants ;**
- **une organisation territoriale s'étalant du Nord au Sud et axée autour du Rhin** (réseau routier, circulations douces, cours d'eau et canaux, massifs forestiers, îles du Rhin...).

➤ **REAFFIRME** sa volonté que les 7 communes membres de la communauté de communes Essor du Rhin restent ensemble et unies dans le nouveau découpage intercommunal pour continuer le travail amorcé il y a 43 ans et pour que chaque membre (et donc ses populations) continue de profiter des investissements financés par tous et réalisés principalement sur la plus grande commune qui concentre les équipements communautaires (Fessenheim) ;

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à Monsieur le Préfet.

#### **4. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – EXPOSITION AVICOLE 2016**

Le « Club des Ornaments, palmipèdes et volailles du Haut-Rhin » sollicite chaque année la location de la salle polyvalente pour son exposition avicole.

Le conseil municipal avait décidé, lors de sa réunion du 7 novembre 2014, de fixer le tarif de location de la salle à 325 € soit 50 % du montant initial au regard de l'intérêt de cette manifestation au niveau local.

Il est proposé de maintenir ce tarif pour la prochaine exposition avicole prévue les 6 et 7 février 2016.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

- De fixer le tarif de location de la salle polyvalente pour l'exposition avicole des 6 et 7 février 2016 à 325 €
- De reconduire annuellement cette disposition, sauf décision contraire du conseil municipal.

#### **5. DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS**

Dans le cadre du marché de remplacement de conduites d'eau potable rue du Canal d'Alsace, l'entreprise titulaire sollicite le paiement d'une avance forfaitaire qui n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget primitif du service « eau et assainissement ».

Les avances forfaitaires s'imputent au compte spécifique 238, distinct du compte 2158 auquel sont imputées les autres factures relatives à ces travaux.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de modifier le budget de l'eau comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES

- Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES
  - Article 2158 « Autres » - 15 000 €
  - TOTAL 15 000 €**
  
- Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS
  - Article 238 « Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles » + 15 000 €
  - TOTAL 15 000 €**

**6. PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

A) Taux d'avancement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le budget communal ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** l'avis du Comité Technique Paritaire enregistré sous le N° **AVT F2015.21** en date du 8 décembre 2015 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
<b>Filière administrative</b>			
Rédacteur	B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

B) Création de poste

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi N° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le budget communal,

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** le tableau d'avancement de grade 2016 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité **DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

## **7. AMENAGEMENT DE LA RUE DU CANAL D'ALSACE – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE**

**Vu** la délibération du conseil municipal du 23 août 2013 décidant de confier l'étude relative à l'aménagement de la rue du Canal d'Alsace à l'ADAUHR ;

**Vu** les résultats de cette étude et la délibération du conseil municipal du 30 juillet 2015 chargeant M. le Maire d'engager la procédure de sélection du maître d'œuvre ;

**Vu** le résultat de l'analyse des offres suite à appel public à la concurrence ;

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Canal d'Alsace à la société SETUI de Colmar
- De confier la mission de coordination « Sécurité Protection de la Santé » (SPS) au cabinet ELYFEC d'Eckbolsheim
- D'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants

## **8. MARCHE DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de renouvellement de conduites d'eau potable a fait l'objet d'un marché de travaux avec l'entreprise WERNER.

Le marché comprenait :

- Une tranche ferme : le renouvellement des conduites d'AEP rue du Canal d'Alsace pour 246 040,85 € HT
- Une tranche conditionnelle : le renouvellement des conduites d'AEP rue Alma et rue de la Carrière pour 110 843,71 € HT

La tranche ferme est actuellement en cours de réalisation. Il est proposé d'affermir la tranche conditionnelle afin de terminer ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affermir la tranche conditionnelle pour un montant de 110 843,71 € HT
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 du « service eau et assainissement »
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les pièces du marché nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

## **9. DECHETTERIE INTERCOMMUNALE**

La communauté de communes Essor du Rhin souhaite construire et exploiter une déchetterie intercommunale au sein de la Z.A. de la Hardt sur le ban de Blodelsheim. En parallèle du permis de construire, la communauté de communes a déposé une demande d'enregistrement à la Préfecture au titre de la réglementation des installations classées.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, un exemplaire de la demande est transmis au conseil municipal de la commune où l'installation est projetée.

Après exposé du dossier et discussions, le conseil municipal émet un **AVIS FAVORABLE** à cette demande.

#### **10. ACQUISITION D'UN TERRAIN**

La famille REINER a informé M. le Maire de son souhait de vendre à la commune une parcelle située en zone AUs. Cette parcelle est cadastrée section 10 n° 30.

##### **Considérant :**

- Que la commune est déjà propriétaire des parcelles 264, 266 et 270
- Que le terrain est situé dans l'axe de la salle polyvalente et de l'Esp'Ass
- Que l'acquisition de ce terrain constituerait une réserve foncière qui permettrait d'éventuels aménagements futurs

##### **Considérant aussi :**

- Que deux parcelles séparent ce terrain de la voie publique (la partie de la rue de Rumersheim jouxtant le terrain de tennis)
- Que si l'opportunité se présentait, ce terrain pourrait être échangé contre l'une de ces deux parcelles et permettrait ainsi un élargissement de la voie publique

Le conseil municipal, après délibération, **DECIDE** à l'unanimité :

- D'acquérir l'immeuble cadastré section 10 n° 30 d'une superficie de 21 ares 88 appartenant à M. REINER Paul et Mme REINER née THUET Léonie au prix de 200 € l'are
- De confier la rédaction de l'acte de vente à Maître BASTIEN-BOISUMEAU, notaire à Ensisheim
- D'autoriser le maire à signer l'acte et toutes les pièces relatives à cette affaire
- De prévoir le crédit nécessaire au budget primitif 2016

#### **11. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « FINANCES »**

M. le Maire rend compte de la réunion de la Commission « Finances » qui s'est tenue le 26 novembre 2015 et dont l'ordre du jour portait sur les points suivants :

- projections budgétaires
- subventions aux associations : état des lieux

Suite aux interrogations portant sur le caractère systématique de l'attribution des subventions aux associations et considérant ce système inapproprié aux exigences de rigueur budgétaires actuelles, il est proposé que les associations locales adressent une demande préalable à la mairie afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de fonctionnement. Cette demande s'attachera notamment à justifier le besoin de financement et devra être renouvelée chaque année.

Le conseil municipal **VALIDE** cette proposition.

## 12. DIVERS ET COMMUNIQUES

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées en Mairie depuis la dernière réunion :

- permis de construire n° 15 B 0017 et 15 B 0018
- déclarations préalables n° 15 B 0026 à 15 B 0028

### b) Informations de la communauté de communes « Essor du Rhin »

Suite à la prise de compétence « élaboration, modification et révision d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal » par la communauté de communes Essor du Rhin, une première réunion PLUi s'est tenue le lundi 7 décembre 2015.

### c) Nouveaux statuts de « Blodelsheim en Fêtes »

Les nouveaux statuts de l'Association de Gestion ont été adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2015. La dénomination de l'association est désormais « Blodelsheim en Fêtes » et le nouveau bureau est composé de :

- Présidente : Liliane HOMBERT
- Vice-président : Samuel SANTORO
- Trésorier : Daniel MAURER
- Secrétaire : Gérard BESIN

Liliane HOMBERT sollicite ensuite l'engagement de deux membres du conseil municipal afin de faire partie du comité directeur. Après propositions, Emilie BERINGER et Etienne SARTORIO rejoignent le comité directeur de « Blodelsheim en Fêtes ».

### d) Modification de l'état des subventions

Suite à la décision de gérer la salle des fêtes en régie directe et non plus par l'Association de Gestion, la commune ne verse plus de subvention de fonctionnement à cette association, tous les frais liés à la salle étant dorénavant intégrés au budget de la commune.

Afin de payer certaines dépenses relatives à la Fête de Noël, le conseil municipal décide donc de verser un montant de 810 € à l'Association de Gestion au titre d'une subvention de fonctionnement provisoire. La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2015.

### e) Dates des prochaines réunions du conseil municipal

Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées aux dates suivantes :

- Vendredi 22 janvier 2016
- Vendredi 26 février 2016
- Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016

### f) Bilan Fête de Noël

Suite à la Fête de Noël organisée le 29 novembre 2015, M. le Maire et les Adjointes déplorent le manque de participation des membres du conseil municipal aux diverses festivités organisées tout au long de l'année. Ils

rappellent que la participation des conseillers est fortement sollicitée, non seulement le jour de la fête mais aussi et surtout pour les travaux de préparation et de rangement.

S'ensuit un débat portant sur l'investissement des membres du conseil municipal aux réunions de commissions et aux manifestations diverses.

Etienne SARTORIO demande de clarifier la situation de Victor VALENTE en raison de ses absences aux réunions du conseil municipal.

g) Divers

Par courrier du 30 novembre 2015, le Conseil Départemental a informé la commune de l'attribution de la subvention relative au projet Gerplan. Le montant de la subvention est de 4 333 €, soit 40 % d'une dépense subventionnable de 10 833,29 €.

Les Vœux du Maire auront lieu le jeudi 7 janvier 2016 à 19h et les Vœux de la communauté de communes Essor du Rhin le lundi 4 janvier 2016 à 19h. Tous les membres du conseil municipal sont conviés à ces deux réceptions.

La réunion du conseil municipal des enfants du vendredi 11/12 sera consacrée au Gerplan. En effet, les enfants sont invités à prendre certaines décisions relatives au projet de sentier botanique (panneaux d'information, choix d'une mascotte...)

Gérard BESIN informe l'assemblée que la Journée citoyenne aura en principe lieu le samedi 21 mai 2016 afin d'éviter la fête des mères (29 mai) et donc de pouvoir mobiliser un maximum de volontaires. La date sera définitivement fixée lors du prochain conseil municipal.

Dans le cadre du jumelage avec la commune de Gimont (Gers), un voyage est prévu à Gimont à l'occasion du week-end de l'Ascension. Les élus et habitants de Blodelsheim qui souhaitent s'y joindre sont invités à se faire connaître en Mairie.

Blodelsheim, le 18 décembre 2015

Le Maire,



François BERINGER